

ABONNEMENT

sans surtaxe	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 14 SEPTEMBRE

La baleine et l'éléphant

Tandis que l'Angleterre, avec une forfanterie qui lui attire l'antipathie universelle, affirme hautainement ses prétentions à la domination des mers, la Russie procède sans bruit mais avec rapidité à l'achèvement de l'outillage militaire qui lui permettra, dans un avenir prochain, de livrer à son ennemie traditionnelle le grand combat qu'on appelle le duel de l'éléphant et de la baleine.

Les lignes ferrées de l'empire suivent trois directions. La première vers le nord, le long de la mer Blanche et de la mer de Kara d'une part, vers la Laponie scandinave de l'autre, menaçant ainsi la Suède et la Norvège : c'est le réseau finlandais.

La seconde va vers la Sibérie pour atteindre l'Amour, c'est-à-dire les mers d'Okhotsk et de Chine, à portée des possessions anglaises de Hong-Kong et de Singapour : c'est le réseau transsibérien.

La troisième ligne, dite transcaspienne, franchit le Caucase, touche Samarcande et court sur Tasch-Kent, de façon à réunir la mer Caspienne au Pamir et à menacer l'Angleterre sur toute sa frontière afghane jusqu'au Turkestan chinois.

Les Russes nous donnent l'exemple ; ils nous montrent par quels moyens sûrs, par quels outils puissants on fait la colonisation moderne, pacifique et productive ; comment il faut s'y prendre pour assimiler des pays conquis, les organiser, les fonder et les exploiter en les enrichissant.

Ils nous montrent comment un peuple qui sent sa force s'assurer la victoire, en préparant de longue main son armement militaire, moral et économique, pour avoir tous les atouts avant d'entamer la partie.

Les caissiers et la politique

On sait des histoires de caissiers malhonnêtes ; voici l'histoire d'un caissier honnête.

M. Rabier, caissier de la Caisse d'épargne de Gien, a été révoqué.

L'infortuné a fait appel devant la Cour d'Orléans, demandant une indemnité.

Or, pourquoi avait-il été révoqué ? Parce que, disaient ses ennemis, il ne manifestait pas ses opinions républicaines. M. Rabier ne faisait pas de propagande électorale.

Il eût mieux valu qu'il négligeât ses livres de caisse pour se mêler à la politique. Le conseil de direction aurait pardonné des irrégularités professionnelles à un bon maquignon électoral.

Comme on ne pouvait pas accuser M. Rabier de faire de l'opposition à la République, il fallait trouver des arguments ridicules.

Et le conseil de direction trouva ceci : Parmi les membres de la famille de M. Rabier il y a des personnes qui ne sont pas dévouées à la République. M. Rabier devait être puni en raison des opinions de ses parents.

La Cour d'Orléans a vertement relevé cette

argumentation cynique. Et elle a condamné la Caisse d'épargne de Gien à une indemnité de 3,500 francs.

Il arrive parfois que les magistrats refusent de se faire les complices des coteries. C'est que, malgré les influences, la conscience et le bon sens ne sauraient être complètement étouffés.

Il ne faut pourtant pas trop féliciter la Cour d'Orléans. Si elle a donné gain de cause à M. Rabier, c'est que, dit l'arrêt, la Caisse d'épargne de Gien est un établissement privé, et elle aurait jugé autrement dans le cas où le justiciable eût été caissier dans une administration de l'Etat.

Dans ce cas, il paraît que le caissier aurait dû quitter sa caisse pour soutenir de sa parole et au besoin de ses biceps l'élection du candidat officiel.

Cette distinction paraîtra énorme. On ne savait pas qu'il y eût deux jurisprudences : celle qu'on a enseignée à l'Ecole de droit, et celle qu'on pratique dans les ministères.

La Cour d'Orléans a mélangé les deux. Il faut encore lui être reconnaissant de n'avoir pas sacrifié complètement la première à la seconde.

INFORMATIONS

NOMINATION SCANDALEUSE. — Une nomination de chevalier de la Légion d'honneur, qui a passé inaperçue, est celle de « M. Etienne Laborde, industriel à Ajaccio ».

Or, M. Etienne Laborde a la qualité d'être le beau-père de M. Dupuy, président du conseil, et fabrique annuellement quelques grosses de pipes en racines de bruyère à 30 ou 60 centimes la pièce.

LES OBSÈQUES DU GÉNÉRAL DE MIRIBEL. — Le ministre de la guerre et le gouverneur de Paris iront à Grenoble pour assister aux obsèques.

COMMENT EST MORT LE GÉNÉRAL DE MIRIBEL. — Le général a été atteint, samedi, à six heures du soir, étant encore à cheval, d'une apoplexie cérébrale. Le général n'a pas fait de chute et il est inexact que son cheval l'ait frappé au front d'un coup de tête.

Les docteurs Tripier et Allard l'ont quitté lundi matin, convaincus que la mort était proche.

UN VIEUX DE LA VIEILLE. — M. Jean-Chrysostôme-Louis Gambette, médaillé de Sainte-Hélène, ancien maire de Coubron, vient de s'éteindre à Maintenon (Eure-et-Loir), à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

M. Gambette était un des derniers survivants de la Grande Armée ; il avait combattu à Waterloo et y avait été blessé.

PLAINTES INUTILES. — Les colons français se plaignent amèrement du gouvernement de M. de Lanessan.

M. de Lanessan, envoyé pour organiser, désorganise au contraire. C'est un vrai tyran, et il n'y a pas plus autocrate qu'un démocrate entre les pattes duquel est tombée une parcelle d'autorité.

Le gouvernement reste insensible aux protestations qui s'élèvent de toutes parts contre ce radical mauvais coucheur.

C'est l'indépendance absolue de M. le gouverneur qui apparaît triomphante.

Cette indépendance pourrait être excellente chez un gouverneur bon et intelligent. Mais, étant donnée la manière fantaisiste dont il administre, on réclame à grands cris que le sous-secrétaire d'Etat intervienne.

Le cabinet a eu fort à faire, en dehors des élections, avec le Siam, où l'incapacité de M. de Lanessan a brillé du plus vif éclat ; mais puisque nous gardons le Tonkin et la Cochinchine, il serait bon de ne pas laisser ces deux colonies aller à vau-l'eau sous la direction d'un entêté maladroit.

Que le gouvernement fasse justice de cet insupportable et dangereux personnage.

LA QUESTION MINIÈRE. — Le conseil d'administration des mines de Lens oppose un refus formel aux réclamations du congrès.

La Compagnie déclare que les salaires, loin de diminuer, ont augmenté de 30 0/0.

UNE TROMBE. — Une trombe d'eau est tombée sur la montagne d'Alaric. Des rochers ont été arrachés et ont démolé des maisons à Floure, près de Carcassonne.

A Capendu, des ponts du chemin de fer ont été enlevés.

A Montlaur, deux ponts ont été détruits.

Les harnachements et les armements de deux escadrons du 47^e dragons ont été emportés.

L'EXPOSITION DE CHICAGO. — Le déficit de l'exposition de Chicago atteindra 73 millions de francs.

LES ANARCHISTES. — On a arrêté en Catalogne un grand nombre d'anarchistes, chez lesquels on a trouvé en quantité de la poudre, cartouches et dynamite.

UNE ESPIONNE. — Le garde-champêtre d'un village des environs de Lons-le-Saulnier a arrêté une femme qui avait dans ses poches des plans et des cartes d'origine allemande et italienne.

AU SIAM. — Le prince Dewagwongse, ministre des affaires étrangères du Siam, est de nouveau indisposé.

Les relations entre les autorités siamoises et M. Le Myre de Villers sont meilleures ; mais la date de la reprise des négociations est encore incertaine.

Cette indisposition ne serait-elle pas tout simplement diplomatique ?

LES MANŒUVRES ALLEMANDES. — La fin des manœuvres de Colligny a été marquée par un incident qui fait la joie des officiers du 46^e corps allemand.

Voici ce qu'on raconte là-bas :

L'Empereur avait parié, avec le comte de Haeseler, commandant le 46^e corps, qu'il le ferait prisonnier, ainsi que l'aile gauche qu'il dirigeait. Le général s'était incliné et avait dit, en bon courtisan, que le fait n'aurait rien d'extraordinaire, étant données les capacités de Sa Majesté.

Or, dans la nuit de jeudi à vendredi, le comte changea ses dispositions et enveloppa si bien la division de l'Empereur que ce fut lui qui fut prisonnier.

Le vieux comte de Haeseler gagna son pari et en parut tout marri devant l'Empereur, mais se frotta les mains devant son chef d'état-major.

On oublie de dire si Guillaume trouva la plaisanterie aimable !...

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL. — Une dépêche de Montevideo dit que les insurgés ont été repoussés avec de grandes pertes dans leur seconde attaque contre Nictheroy.

On assure que l'amiral de Mello a informé les représentants étrangers qu'il procéderait au bombardement des forts de la baie. On prend des mesures afin que les navires de guerre et les bâtiments marchands étrangers s'éloignent de la ligne de tir. La canonnière anglaise est sortie de la baie pour aviser les navires étrangers de ne pas y entrer.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 14 SEPTEMBRE

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 15°
Ce matin, à 8 h.		+ 16°
Midi,	75 $\frac{1}{2}$ $\frac{m}{m}$	+ 26°
Hausse	» $\frac{m}{m}$	
Baisse	7 $\frac{m}{m}$	
Température minima de la nuit		+ 10°

LE SILENCE EST D'OR

Le *Courrier de Saumur* annonçait l'autre jour qu'il tenait à mettre fin à une polémique avec M. Nombalais, sur un sujet douloureux.

Nous croyons qu'il aurait d'abord mieux fait de ne pas soulever cette question au moins inutile et nous étions disposé à suivre son exemple ; mais, puisque, avec sa délicatesse accoutumée, ce journal y revient, nous pouvons le suivre encore une fois dans cette voie.

En premier lieu, nous affirmons qu'il y a peu de créance à accorder à l'histoire racontée dans le *Courrier*, les deux versions différentes, qu'il en a données lui-même, la rendant suspecte au premier chef.

En second lieu, nous protestons contre l'opinion émise par un membre de la « libre-pensée » par la voie du *Courrier*, qu'un prêtre puisse en aucun cas manquer aux convenances, en allant offrir le secours de son ministère. Nous jugeons, au contraire, qu'il accomplit un devoir et que ceux qui en prennent ombrage et le reçoivent comme un chien manquant aux devoirs de la politesse.

On peut très bien faire ses offres de services, bien que n'y étant point invité, sans manquer aux convenances.

Nous n'estimons pas du tout, par exemple, que M. le Directeur du *Courrier de Saumur* ait manqué aux convenances en offrant son journal à M. de Grandmaison ; nous estimons seulement qu'il a été mal inspiré et encore plus mal reçu.

J. D.

CONCOURS

Du Comité agricole de l'arrondissement de Saumur et du canton Nord-Ouest, à Saint-Lambert-des-levées.

LISTE DES RÉCOMPENSES

(Suite et fin)

EXPOSITION SCOLAIRE

Travaux des maîtres

M. Bethys, instituteur à Nueil-sous-Passavant, hors concours, diplôme d'honneur de la Société nationale d'encouragement et deux volumes (*La Maison Rustique des Dames*).

M. Moreau, instituteur à Villebernier, diplôme de médaille d'or.

M. Hélie Passenal, instituteur-adjoint à Saumur, diplôme de médaille d'or.

M. Chouteau, instituteur aux Tuffeaux, diplôme de médaille d'or.

M. Noblanc, instituteur aux Cerqueux, diplôme de médaille de vermeil et un volume.

M. Bretau dière, instituteur au Puy-Notre-Dame, diplôme de médaille d'argent et deux volumes (*Maison Rustique*).

M. Marguerite, instituteur à Grézillé, diplôme de médaille d'argent.

M. Davis, instituteur à Chacé, diplôme de médaille de bronze.

M. Lebled, instituteur à Louresse, diplôme de médaille de bronze.

M. Tijou, instituteur à Antoigné, diplôme de mention honorable.

Travaux des élèves

M. Bethys, à Nueil-sous-Passavant, hors concours, un volume.

M. Davis, à Chacé, diplôme d'honneur.

M. Lesueur, à Saint-Clément-des-Levées, diplôme de médaille d'or et un volume.

M. Moreau, à Villebernier, diplôme de médaille d'or et un volume.

M. Chouteau, aux Tuffeaux, diplôme de médaille d'or et un volume.

M. Bourdaisseau, à Passavant, diplôme de médaille d'or et un volume.

M. Bretau dière, au Puy-Notre-Dame, diplôme de médaille d'argent et un volume.

M. Tijou, à Antoigné, diplôme de médaille d'argent et un volume.

Travaux scolaires

M. Bethys, à Nueil-sous-Passavant, hors concours.

M. Moreau, à Villebernier, diplôme de médaille d'or.

M. Lesueur, à Saint-Clément, diplôme de médaille de vermeil.

M. Marguerite, à Grézillé, diplôme de médaille d'argent.

M. Chouteau, aux Tuffeaux, diplôme de médaille de bronze.

M. Lebled, à Louresse, diplôme de mention honorable.

M. Ravault, instituteur à Saumur, mention honorable avec cette annotation du jury:

« Bonne collection sans rapports avec l'agriculture ».

L'élève Hervé, de l'école des Cerqueux, a obtenu une médaille de bronze pour son herbier.

Exposition des machines

Diplôme de médaille d'or à MM. Broubot et Cie, à Vierzon, pour un moteur à pétrole perfectionné.

Diplôme de médaille d'or et 25 fr. à M. Guillemet Léon, à Saint-Clément-des-Levées, pour sa collection de charrues et instruments de culture.

Diplôme de médaille d'or et 25 fr. à M. Pucelle, à Saumur, pour ses divers appareils à distiller.

Diplôme de médaille d'or à M. Samuelson, à Orléans, pour faucheuses, hache-paille et concasseurs.

Diplôme de médaille d'argent et 15 fr. à M. Crochard, à Bourgueil, pour voitures et nouvelle boîte à graisse pour essieux.

Diplôme de médaille d'argent et 15 fr. à M. Lafreté, à Saumur, pour ses voitures.

Diplôme de médaille d'argent à M. Favaron, à Saumur, pour ses trieurs et barattes.

Diplôme de médaille d'argent à M. Guyomard, à Saint-Lambert, pour son matériel d'exploitation.

Diplôme de médaille d'argent et 10 fr. à M. Moreau, apiculteur au Clos-Bonnet-Saumur, pour ses ruches perfectionnées de divers systèmes.

Diplôme de médaille d'argent à M. Gasnier-Esnault, aux Rosiers, pour son appareil à décussuter les graines fourragères.

Diplôme de médaille d'argent et 10 fr. à M. Maupoint aîné, à Saint-Lambert, pour sa collection de charrues et instruments de culture.

Diplôme de médaille d'argent à M. Pineau, à Saumur, pour ses harnais perfectionnés.

Diplôme de médaille de bronze à M. Hubert fils, à Saumur, pour les machines à boucher perfectionnées qu'il a exposées.

Concours de labourage

1^{re} Catégorie (force de 4 bêtes de trait et au-dessus)

1^{er} Prix, diplôme de médaille d'argent et 30 fr. à M. Gentil, chez M. Sirotteau, à Saint-Lambert.

2^e Prix, diplôme de médaille de bronze et 36 fr. à M. Brazille, à Vivy.

Prix supplémentaire, prime de 15 fr. à M. Hupon, à Saint-Lambert.

2^e Catégorie (force de 2 et 3 bêtes de trait)

1^{er} Prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr. à M. Prieur, à Montsoreau.

2^e Prix, diplôme de médaille de bronze et 25 fr. à M. Tranchant Joseph, à Villebernier.

Prix supplémentaire, prime de 40 fr. à M. Meunier, à Villebernier.

3^e Catégorie, charrues vigneronnes

1^{er} Prix, diplôme de médaille d'argent et 25 fr. à M. Chasles, à Distré.

2^e Prix, diplôme de médaille de bronze et 20 fr. à M. Sève, à Saint-Lambert.

Prix supplémentaire, médaille de bronze de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, à M. Lecomte, à Saint-Lambert.

Légion d'honneur

M. le colonel Torel (Edgard), commandant le 8^e régiment de cuirassiers, à Lyon, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur; 32 ans de services, 9 campagnes, 2 blessures de guerre, une citation. Chevalier du 14 janvier 1872.

M. Torel est né à Saumur, où son père était capitaine instructeur à l'École de cavalerie.

Fédération nationale des anciens combattants de 1870-1871

Une réunion a eu lieu samedi, à Angers, à l'effet d'élire un bureau devant aider dans leur tâche les organisateurs, et préparer une réunion à laquelle tous les adhérents de Maine-et-Loire seront convoqués par lettre personnelle.

Le Bureau a été ainsi constitué :

Président d'honneur, M. A. Beucher, avocat à la Cour d'appel d'Angers, médaillé militaire; président, M. Alfred Bodineau, médaillé militaire; vice-président, M. Lefin, ancien capitaine adjudant-major; secrétaire, M. Fourgeaud, ancien sergent du génie; vice-secrétaire, M. Falaize, ancien sergent d'infanterie; trésorier, M. Houdayer, ancien sergent d'infanterie; trésorier-adjoint, M. Chartier, ancien lieutenant de mobiles de Maine-et-Loire; conseillers: MM. Saillant, Benoit, Planchenault, Jubeau, David et Deslandes, anciens sous-officiers, caporaux et soldats de 1870.

Correspondant à Saumur: M. Pélissier, tapissier, Grande-Rue.

Pour la prochaine réunion, un avis favorable a été émis pour le dimanche 17 septembre, à la mairie d'Angers. M. Mitonneau, conseiller municipal, ancien sergent-major, blessé en 1870, fera une causerie-conférence sur cette terrible année.

L'assemblée a voté un ordre du jour portant que les combattants de 1870, présents à cette réunion, offrent à leur président, M. Alfred Bodineau, leurs plus fraternels remerciements pour sa généreuse initiative, et l'assurent de tout leur concours pour l'aider à accomplir sa lourde et patriotique tâche.

Un vote de remerciements est également adressé à la Presse départementale en raison de sa bienveillante publicité.

Engagements volontaires

Les bureaux viennent de fixer le chiffre maximum des engagements de trois ans à recevoir du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Ce chiffre reste le même que les années précédentes, soit cinq pour tous les régiments d'infanterie, d'artillerie et du génie, trois par bataillon formant corps.

Les corps de cavalerie ne recevront pas d'engagés de trois ans.

Les engagements pour quatre et cinq ans restent ouverts, sans limitation de nombre, dans tous les corps qui reçoivent des engagés volontaires.

Ministère de la Guerre

Fourniture des Fourrages à la ration à faire du 1^{er} novembre 1893 au 30 juin 1894

Le 5, le 7 et le 9 octobre 1893, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication publique des Fournitures de Fourrages à faire, du 1^{er} novembre 1893 au 30 juin 1894, dans les localités du territoire autres que celles où ce service est exécuté par voie de gestion directe.

Les adjudications, spéciales par arrondissements de fourniture, seront effectuées au chef-lieu de chaque arrondissement de fourniture, par les soins d'une commission que présidera le maire ou son délégué. Ces arrondissements sont composés comme il suit, à l'exclusion des établissements de jeunes chevaux (dépôts de transition). Voici ce qui intéresse notre région :

TOURS. — Le département d'Indre-et-Loire, moins la ferme de Beauval: 1,800 chevaux; 5 octobre.

POITIERS. — Le département de la Vienne: 4,800 chevaux; 7 octobre.

ANGERS. — Les arrondissements politiques d'Angers, de Baugé et de Segré: 1,070 chevaux; 5 octobre.

SAUMUR. — Les arrondissements politiques de Saumur et de Cholet: 4,300 chevaux; 7 octobre.

Compagnie d'Orléans

UNE JOURNÉE AUX BORDS DE LA MER

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi 16 septembre, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu: 2^e classe, 8 fr.; 3^e classe, 5 fr. 50.

D'Angers inclus à Ancenis inclus; 2^e classe, 5 fr. 50; 3^e classe, 3 fr. 50.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 17 septembre, à 8 h. 50 du soir, pour arriver à Tours lundi, à 4 h. 59 du matin.

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE. — Le Procès

(Suite)

Puis on distingua :

— Sur la première question, M. Edgar-Honoré de Cordouan est-il coupable d'assassinat sur la personne de Delphine-Herminie Lagrange ?

On redoubla d'attention.

Toutes les oreilles se tendirent.

Et on entendit nette, ferme, prononcée sur un ton élevé, cette phrase qui jeta l'émoi dans l'assistance tout entière :

— Oui, à la majorité.

Edgar avait fermé les yeux, comme s'il venait de recevoir sur la tête un coup de massue gigantesque.

Son grand-père s'était dressé à demi sur son fauteuil, pâle comme un spectre, et Pierre dut le saisir dans ses bras pour l'empêcher de courir au tribunal ou de s'écrouler.

Henri Soulaç avait poussé un soupir de sou-

agement. C'était fini. Tartas avait ricané tout en dardant sur l'accusé qui était désormais le condamné son œil perçant, mauvais, de singe sournois.

Bluette, tout en larmes, montrait aux jurés un poing indigné. Dans la salle, l'agitation était extrême, et chacun se répandait en récriminations et en murmures.

On n'écoutait plus le chef du jury. On ne s'intéressait plus, du reste, à ce qu'il allait dire.

Des circonstances atténuantes ? Parbleu ! on savait bien qu'il y en aurait.

Aussi, quand le bourgeois improvisé magistrat se rassit, c'est à peine si on s'inquiéta de lui, si on remarqua qu'il ne parlait plus.

Tous les yeux étaient tournés vers Edgar. Celui-ci, se raidissant, plus ferme sous le coup injuste qui le frappait qu'au milieu des investigations et des fluctuations de l'audience, paraissait impassible.

Son regard avait pu percer les rangs du public et rencontrer celui de son grand-père, et, au-dessus du remuement des têtes, des murmures et de l'agitation, ces deux regards communiquaient, se parlaient.

Cependant le président avait pris sur son bu-

reau un code et bredouillait d'une voix inintelligible quelques textes de lois. Puis il se leva, cita divers articles et conclut en appliquant à l'accusé la peine de dix ans de travaux forcés, — peine qu'on trouva généralement énor-

me. En entendant prononcer cette terrible sentence, le sang de Bluette n'avait fait qu'un tour, comme on dit, et la pauvre enfant était tombée dans les bras de ses voisins.

On attribua cet évanouissement à la chaleur qui était devenue intense, insupportable.

Edgar de Cordouan et son grand-père n'avaient même pas entendu. Que leur importait la peine ? La quantité d'années et de jours ? C'était le prononcé de la sentence seulement qui les touchait.

Au fond, les portes s'étaient ouvertes, et on commençait déjà à évacuer la salle, quand le président, selon l'usage, demanda à Edgar :

— Avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ?

Notre ami, secoué, fiévreux, se leva.

Le mouvement de sortie s'arrêta. Ceux qui étaient déjà dehors rentrèrent.

— Je n'ai rien à dire, Monsieur le président. fit M. de Cordouan, sur l'application de la peine. Puisqu'on me croit coupable, je devais être condamné, mais j'ajourne...

Et le condamné prononça ces mots d'une voix vibrante.

— J'ajourne tous ceux qui sont ici, ceux qui m'ont jugé et ceux qui m'ont entendu juger, au jour où je pourrai traîner devant eux la honte au cœur et la peur au visage, le misérable qui m'a trahi, perdu !

Un frisson courut la foule.

Les juges eux-mêmes frémirent et un pâleur s'étendit sur la face des jurés.

Edgar poursuivit, d'une voix plus éclatante encore, d'une voix qui sonna aux oreilles d'Henri Soulaç et de Tartas aussi effrayante que la trompette du jugement dernier.

— Car tout n'est pas fini, Monsieur le président. Quoique condamné, je n'oublie rien et je n'abandonne aucun espoir. Je démasquerai le véritable coupable et je me vengerai !

— Et je t'aiderai, moi ! fit une voix au fond de la salle.

C'était celle de l'amiral de Cordouan.

— Nous vous aiderons tous ! firent les auditeurs, entraînés.

La distribution des billets a commencé mardi 12 septembre.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser vendredi soir 15 septembre.

Instruction primaire

Ont été nommés instituteurs publics :

- A Beaufort, M. Michel Busson ;
- A Durtal, M. François Houet ;
- A Chavagnes, M. Eugène Pagerie ;
- A Saint-Ellier, M. Emile Métayer ;
- A la Bohalle, M. Alcide Beurrier ;
- Aux Alloues, M. François Deschamps ;
- A Soulaire-et-Bourg, M. Jean Lisée ;
- A Neuvy, M. Jean Bonnet ;
- A Sermaise, M. Emile Narisseau ;
- A Ambillou, M. Théophile Moncelet ;
- A Chanteloup, M. Ulysse Chotard ;
- A Champlocé, M. Auguste Baudoin ;
- A Trémintines, M. Henri Ouvrard ;
- A Candé, M. Jules Pinard ;
- A Brain-sur-l'Authion, M. Auguste Bazin ;
- A Sceaux, M. Louis Gelineau ;
- A Saint-Macaire-du-Bois, M. François Goisnard ;
- A Gesté, M. Armand Albert ;
- A Saumur, M. Lucien Almus ;
- A Cholet, M. Victor Bouvier ;
- A Grugé-l'Hôpital, M. Jean Poulain ;
- A Beausse, M. Auguste Rozé ;
- A la Poitevinère, M. Jean Rousse ;
- A la Chapelle-du-Genet, M. Jules Trichot.

Ont été nommées institutrices titulaires :

- A Brain-sur-Allonnes, M^{me} Louise Babin et Léontine Delaitre ;
- A Tilliers, M^{lle} Eugénie Tijou ;
- A Doué, M^{lle} Anna Laurent ;
- A Brain-sur-l'Authion, M^{me} Bazin ;
- A Sceaux, M^{me} Félicie Gelineau ;
- A Saint-Macaire-du-Bois, M^{me} Marthe Goisnard ;
- A Gesté, M^{me} Adeline Albert ;
- A Russé (Allonnes), M^{lle} Léger ;
- A Saumur (Ponts), M^{me} Alida Almus ;
- A Chemiré-sur-Sarthe, M^{lle} Marie Geslin ;
- A Grugé-l'Hôpital, M^{lle} Louise Poulain ;
- A Saint-Georges-Châtelais, M^{lle} Louise Lebenauff ;
- A Quincé, M^{lle} Ernestine Rimbault.

Un grain de raisin phénoménal

La semaine dernière, en vendangeant, M. Perdriau, de Rou-Marson, a trouvé un grain de raisin très bien formé qui pèse 11 grammes. Il le conserve dans de l'esprit-de-vin, à la disposition de tous ceux qui désireront le voir. C'est un souvenir de 1893.

Expositions de fruits et légumes

Une exposition de fruits, légumes et fleurs, organisée par la Société d'horticulture de Cholet et de l'arrondissement, avec subventions du gouvernement et du département, aura lieu à Cholet dimanche prochain 17 et lundi 18 septembre, dans la salle du foyer du théâtre.

Les vendanges

En raison de l'importance des vendanges, le ministre de la guerre vient d'accorder des renvois prématurés, dans une proportion de

Précipitamment, le président mit sa toque sur sa tête et déclara :

— L'audience est levée.

Puis il fit signe aux gendarmes d'emmener le condamné.

Sur le seuil de la petite porte où il allait disparaître, Edgar put encore lever vers la salle un doigt menaçant et dire :

— Et, ce jour-là, malheur au traître !

Puis il disparut au milieu de l'émoi et de la confusion générales.

Il était temps.

Henri Soulac, plus jaune, plus terne que le christ d'ivoire qui se détachait sur le mur sombre de la cour d'assises, les jambes vacillantes, était prêt à crier de peur. Et Tartas affolé, n'y tenant plus, allait se précipiter à travers le public et foncer dedans comme un taureau furieux pour fuir, s'en aller loin de là, n'importe où, tant la terreur le tenait aux talons.

(A suivre.)

Noté d'hôtel :

— Vous avez mis sur ma note : papier, cinquante centimes, et vous ne m'avez jamais fourni ce papier-là !

— Mais, Monsieur, c'est le papier sur lequel on a fait votre addition.

dix pour cent, aux réservistes appartenant aux pays viticoles.

A Chinon, l'abondance du raisin a surpris même les vigneron, qui comptaient cependant sur une abondante récolte. Dans certains endroits on manque de caves ; quelques-unes ont été vendues à des prix très élevés.

L'année 1893 restera célèbre dans les annales viticoles.

Nominations

M. Trédant, receveur particulier des finances à Corte (Corse), est nommé aux mêmes fonctions à Bangé (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Latouche, nommé receveur particulier à Montreuil (Pas-de-Calais).

Un bruit

Le bruit court, dit le *Journal de la Vienne*, qu'à l'occasion de la visite de l'escadre russe en France, un jour de congé sera donné à tout le personnel des administrations de l'Etat, et des grâces seront accordées à un certain nombre de condamnés.

Le général d'Esclévin

M. le général d'Esclévin, appelé au commandement de la division d'Angers en remplacement de M. le général Fabre, est arrivé mardi à Angers.

Nous croyons qu'il ira assister aux manœuvres de la 116^e brigade.

La foire d'Angers

La foire de mardi n'était pas brillante : des animaux en assez grand nombre, mais peu d'amateurs, et pas d'entraîn.

Les vaches maigres étaient à des prix dérisoires ; les veaux seuls avaient à peu près maintenu leur cours.

Au marché des porcs, assez bien approvisionné, même physionomie. Les courards trouvaient acquéreurs, mais à des prix plus que modérés, les petits 30 fr. et les gros 60 fr. Quant aux cochons de lait, on n'en voulait pas. Il s'en est vendu depuis 3 fr. pièce jusqu'à 12 francs. Les porcs gras n'avaient pas varié.

En général, les cours semblent inférieurs à ceux des foires précédentes.

Une canne dans l'œil

Mardi, à Angers, à la gare Saint-Laud, une dame P. a été blessée à l'œil par un jeune homme qui tenait sa canne sous le bras. M^{me} P. est allée donner en plein dans la canne, au grand regret du jeune homme.

Nous avons constaté bien des fois qu'il était tout à fait imprudent de tenir ainsi horizontalement cannes ou parapluies.

M^{me} P. est assez gravement blessée.

Le choléra dans l'Ouest

Quelques décès cholériques ont été constatés dans le Finistère. On compte quelques cas à Brest.

La chaussure des soldats

La question de la chaussure a été résolue dans des conditions qui suppriment la plupart des aléas de l'entrée en campagne.

Les hommes rappelés par la mobilisation auront le droit à leur arrivée au corps de se présenter avec leurs chaussures, si elles sont du modèle réglementaire et susceptibles de faire un bon service de guerre ; elles seront immédiatement payées 11 fr. 25.

L'administration estime que les approvisionnements vont pouvoir être diminués de 500,000 paires de chaussures.

État-civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 12 septembre. — Laurent Vassou, propriétaire, veuf de Anne Raynault, 77 ans, rue Notre-Dame.

Le 13. — Eugène-Alfred Lemagnen, 1 mois, quai de Limoges.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 septembre 1893

Le marché se montre un peu plus lourd ; en présence de la stagnation des affaires, un certain nombre d'acheteurs réalisent avant le coupon. Le 3 0/0 revient à 99.42 ; le 4 1/2 se tient à 104.67.

L'Italien clôture à 84.03.

La tendance à la hausse persiste sur l'Extérieure d'Espagne, qui atteint le cours de 64 1/2.

On offre le 3 0/0 Portugais à 21.48.

Les cours des actions des sociétés de crédit se soutiennent malgré l'accalmie générale.

La Banque de France est à 4,075.

Le Crédit Foncier a des achats soutenus à 980 et 978.75. Les obligations foncières et communales à lots continuent à absorber une bonne part des disponibilités du comptant.

Le Crédit Lyonnais se présente à 775.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 487.50.

La Société Générale fait 468.50.

L'action des Immeubles de France se rapproche du pair ; on la cote 497.50.

Les Parts de fondateurs de la Société du Palin Caoutchouc fer restent demandées à 90 fr. Le cours de 400 fr. ne se fera pas attendre longtemps et on prévoit à bref délai le cours de 200 fr. sur ces titres qui touchent 45 0/0 des bénéfices de la société. Si les essais qui vont se faire dans les armées sont concluants, et nous en sommes certains, le capital de la société sera vite remboursé.

L'action de la Calédonie conserve sa fermeté habituelle.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 421 fr.

FAITS DIVERS

LE PEINTRE YVON

M. Yvon, peintre d'histoire militaire, officier de la Légion d'honneur, est mort cette semaine, en son hôtel, rue de la Toir, à Passy.

M. Yvon, né en 1817, à Eschwiller (Moselle), produisit fort jeune de très beaux dessins, les *Sept péchés capitaux*, d'après le Dante, qui obtinrent la première médaille au Salon de 1847.

Son premier grand tableau fut la *Retraite de Russie* (le maréchal Ney soutenant l'arrière-garde de la Grande-Armée). A la suite de ce tableau, M. Yvon reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur (1855).

En 1853, l'artiste fut envoyé par le gouvernement en Crimée pour suivre les opérations de la guerre, et il fit sur cette campagne une série de grands tableaux dont le plus célèbre est la *Prise de la tour Malakoff*. Elle fut récompensée, au Salon de 1857, par la médaille d'honneur, première des médailles d'honneur décernées aux Salons.

A la suite de l'Exposition universelle de 1867, M. Yvon fut promu officier de la Légion d'honneur.

Depuis la guerre, M. Yvon s'est livré presque exclusivement au portrait et en a produit une grande quantité.

En 1883, M. Yvon a été nommé professeur de dessin à l'Ecole polytechnique.

UN MARIN CRUCIFIÉ

Un malheureux marin, Raymond Rapiuel, attaché en croix au pied du mât de la goélette *Virginia*, était mort à la suite des mauvais traitements subis. Il avait été transporté à l'hospice couvert de plaies, la mâchoire brisée, plusieurs côtes enfoncées. On le jetait dans le sel pour raviver ses blessures.

Les auteurs de ces actes odieux ont comparu devant le tribunal correctionnel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le patron Chesnel a été condamné à dix-huit mois de prison et 50 fr. d'amende ; les matelots Glochon et Hingant, de Saint-Servan, à cinq ans de prison et 16 fr. d'amende ; Landais et Mainguy, à deux ans de prison et 16 fr. d'amende ; Bourget, Staney, Bignon et Barbe, à trois mois de prison et 16 fr. d'amende.

LE FILOUMÈTRE

L'administration des chemins de fer wurtembergeois avait fait placer, il y a deux ans, des thermomètres dans les wagons. Elle a dû supprimer ces instruments de physique dans les trains ordinaires, car, sur 1,310 thermomètres, 165 avaient été détruits et 205 tout simplement volés.

Ces thermomètres n'auront donc guère servi qu'à marquer le degré de filouterie de nos ennemis d'outre-Rhin.

CONSEILS ET RECETTES

Ne tuez pas :

La bête à bon Dieu (coccinelle) qui se nourrit de pucerons.

Le petit grillon ou carabe doré qui fait la

guerre aux chenilles, aux limaçons, aux hannetons.

Les araignées (excepté dans nos appartements) qui détruisent les mouches.

Le crapaud qui mange les limaces et les fourmis.

L'engoulevent ou crapaud volant qui extermine des milliers de cousins.

La chauve-souris qui fait aux papillons de nuit et aux hannetons la guerre de l'hirondelle aux moucheron.

L'orvet, sorte de petit serpent non venimeux qui croque les sauterelles.

La musaraigne qui vit de vers de terre comme la souris du blé.

Le coucou dont la nourriture préférée est la chenille.

Le grimpeur et la fauvette, ennemis des grèpes.

Les moineaux qui exterminent tant d'insectes nuisibles aux grains.

Les étourneaux qui passent leur vie à manger des larves.

Les mésanges dont chaque couple prend en moyenne 120,000 vers ou insectes pour élever leurs petits.

La chouette qui fait la besogne de plusieurs chats en mangeant chacune par an plus de 6,000 souris.

Pour détruire les pucerons et les fourmis

Voici la formule d'un liquide qui, employé en pulvérisation, a donné les meilleurs résultats pour la destruction des fourmis et des pucerons.

Ce liquide s'obtient en faisant dissoudre dans 100 grammes d'eau chaude :

30 grammes de savon noir et eu y ajoutant 45 grammes de poudre de Pyrethre.

Tout puceron touché par ce liquide est tué sur-le-champ, la fourmi également meurt en quelques secondes.

Il n'existe pas un liquide à la fois plus inoffensif pour le végétal et l'opérateur, et plus actif contre les insectes.

Dernières Nouvelles

LA QUADRUPLE ALLIANCE. — Pour répondre aux manifestations franco-russes, l'Angleterre envoie une escadre visiter les ports d'Italie, pendant que la flotte russe sera à Toulon.

L'AGITATION MINIÈRE. — Une grève générale est imminente dans les mines du Nord, du Pas-de-Calais, de Belgique. Un appel à la grève est adressé aux mineurs d'Anzin.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 9 septembre 1893

DÉPARTEMENTS : Dunkerque : Monument de la Victoire, érigé en mémoire du siège de 1793. — Bas-relief du monument de la Victoire. — Le maire Emery, d'après une vieille peinture.

PARIS : Les salles de garde des Hôpitaux : Trousseau, Maison Dubois, etc.

ALSACE-LORRAINE : Arrivée de l'Empereur à la gare des Deux-Ponts.

Metz : Réception de l'Empereur d'Allemagne à la Porte de France. — Le défilé des troupes au pied de la statue de Guillaume Ier. — Le château d'Urville (environs de Metz), résidence de Guillaume II. — Plan de la ville et du siège de Metz, en 1552.

BRAUX-ARTS : La partie de Mariage, tableau de M. Krabansky.

MARINE : Le nouveau cuirassé, le *Charles-Martel*.

PORTRAITS (Nécrologie) : M^{me} Anais Ségalas, morte le 1^{er} septembre.

ESPAGNE : Saint-Sébastien : Les manifestants envahissant le Casino et le pavillon de la Musique.

En supplément : *Monsieur Guêtre*, nouvelle de M. Ambroise Hervey, illustrations de M. Mondan.

Le numéro : 50 centimes.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

LOUVRE DENTAIRE

(20 Cabinets)

DENTS et DENTIERS

d'une grande perfection, brevétés, Diplôme d'Honneur de Paris, Guérison et reconstruction des dents et racines les plus cariées. Toutes opérations sans la moindre douleur, 5 fr. Dentières complètes, 100 fr.

Dans à 25 dents livrées en 3 à 10 heures. Tout est garanti, 75, Rue de Rivoli, PARIS.

Le Gérant : G. JOUAUST.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 SEPTEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 35	Banque de France	4050	Nord	1880	Compagnie parisienne du Gaz	529 50
3 0/0 amortissable	99 40	Banque d'Escompte	80 50	Orléans	1625	Transatlantique	309 75
4 1/2 1883	104 50	Comptoir national d'Escompte	189	Compagnie parisienne du Gaz	1410	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	29 25
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	982	Transatlantique	477	— 6 0/0 2 ^e série	29 25
Oblig. 1855-60 3 0/0	570	Crédit Industriel et Commercial	580	Canal de Panama	14 75	— obligations à lots	102
— 1865 4 0/0	542 25	Crédit Lyonnais	779	— Suez	2716	Suez 5 0/0 remboursable à 500	632
— 1869 3 0/0	428	Crédit Mobilier	86	VALEURS ÉTRANGÈRES		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	419	Dépôts et Comptes courants	—	Autrichien 4 0/0 or	98	— 3 ^e	—
— 1875 4 0/0	548	Société Générale	468	Detle d'Egypte 6 0/0	102 75	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1876 4 0/0	547	Est	970	Extérieur 4 0/0	64 47	— 1889 4 0/0	100 50
— 1886 3 0/0	421	Paris-Lyon-Méditerranée	1535	Hongrie 4 0/0 or	94 55	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	100 50
		Midi	1340	Italie 5 0/0	83 85	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Portugais 3 1/2 1884	70	Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	—

A VENDRE
COUPES DE BOIS

SITUÉS
Sur la Terre de Brézé, station de Brézé - Saint - Cyr - en - Bourg (Maine-et-Loire).

Ces Coupes sont à exploiter en 1893-1894
Ensemble : 38 hectares 6 ares 22 centiares.

Les Bois des Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive et de quatre kilomètres de la station de Brézé, ligne de Paris à Bordeaux, et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

Bois des Bas, aménagés à 43 ans de l'exercice 1893-1894. — Coupe des Ecognées-de-Lançon, 35 anciens, 66 modernes, 127 cadets, 170 balivettes, 850 baliveaux. — Coupe de la Haie-Double, 45 cadets, 157 baliveaux.

Bois des Bas, aménagés à 45 ans (exercice 1894-1895). — Coupe des Lacs (1^{re} portion), 21 anciens, 40 modernes, 80 cadets, 411 balivettes, 600 baliveaux. — Coupe de l'Ardillon, 27 anciens, 53 modernes, 97 cadets, 132 balivettes.

Vente des coupes de l'exercice 1893-1894. Bois des Bas : Coupe d'Ecognées-de-Lançon, 166 anciens, 213 modernes, 280 cadets, 274 balivettes.

Vente de l'exercice 1894-1895. Bois des Bas : 1^{re} portion de la coupe des Lacs, 32 anciens, 23 modernes, 406 cadets, 206 balivettes. — Coupe de l'Ardillon, 81 anciens, 98 modernes, 181 cadets, 224 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de fuire du charbon sur les emplace-

ments désignés; il pourra également écorcer.

S'adresser, pour traiter et pour les renseignements, à M. EPOUDRY, régisseur de la Terre de Brézé.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON D'HABITATION

Sise à Saumur, 49, rue Saint-Nicolas.

Revenu : 300 f.

Facilités de paiement.

Maison de **VINS & SPIRITUEUX** très ancienne sur la place de Paris, grande clientèle bourgeoise, grands hôtels et restaurants, désire s'adjoindre la vente d'une marque connue en rapport avec son commerce dont elle aurait le monopole pour Paris. AFFAIRES TRAITÉES AU COMPTANT. Ecrire maison CH. DE ROCHE, 13, rue Rossini, à Paris.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o La Terre des Tranchaudières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, ferm s, bois et vignes.

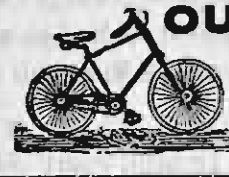
Très belle chasse (perdreaux, lièvres, faisans).

2^o La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire.

Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

JEUNE HOMME, 25 ans, libéré, service militaire, cherche place. Ecrire C. D., poste restante, LA FLÈCHE.

ON DEMANDE pour le 1^{er} novembre prochain un **Jardinier marié**. S'adresser au bureau du journal.



OUTILLAGE pour AMATEURS et INDUSTRIELS
FABRIQUE de TOURS, SCIES à DÉCOUPER (PLUS de 70 Modèles).
Machines diverses, Outils de toutes sortes, Boîtes à Outils.
Tarif-Album de 300 pages et 200 gravures. Franco contre 65 centimes.
BICYCLETTES TIERSOT et toutes machines à vapeur.
A. TIERSOT, B^{te}, 16, Rue des Gravilliers, PARIS. — Usine à COULMERS.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES
Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Mairaines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demandez le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE
6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal **LA JEUNE MÈRE**, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.	S. dir	Mixte		Expr.	Omn.
	matin	soir				matin	soir		
Paris			7 55	8 35	12 50			7 55	8 30
Chartres	6	9 34	10 18	2 48				9 41	10 12
Courtalain (départ)	7 44	10 48	11 48	4 21				10 54	11 22
Château-du-Loir	10 12	12 22	1 58	6 37				12 35	1 07
Château-la-Vallière	10 48	12 45	2 35	7 10				1 30	5 26
Noyant-Méon	11 20	1 05	3 08	7 40				1 50	5 56
Linières-Bouton	11 29	1 17	3 17	7 49				2 00	6 06
Vernantes	11 41	1 30	3 30	8 1				2 12	6 16
Blou	11 52	1 41	3 41	8 10				2 24	6 26
Vivy	12	1 30	3 49	8 17				2 36	6 33
SAUMUR(Orl)arr.	12 13	1 40	4 02	8 29				2 49	6 44
(départ)	12 18	1 47	4 14	8 34	9 40			2 57	6 54
Nantilly (arrivée)	12 26		4 22	8 41				3 05	7 01
SAUMUR(Élat)ar.	12 37		4 35	8 52				3 17	7 12
(départ)	8 34	12 20	4 41	8 32				3 29	7 50
Nantilly (départ)	8 38	12 27	4 23	8 43				3 41	7 3
Chacé-Varrains	8 47	12 33	4 29	8 49	9 56			3 53	7 9
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42	4 37	8 56	10 05			4 05	7 16
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 1	9 18	10 36		2 28	3 05
Thouars	10 18	2 02	2 49	5 51	10 09	11 43		2 57	3 24
Niort			4 39	8 52	12 25			4 47	11 41
Saintes			6 42	11 59				6 30	12 19
Bordeaux			10 24	4 22				9 22	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.	Omn.	Semi	Expr.	Expr.	Mixte
	matin	soir							
Bordeaux			5 40		8 25				3 50
Saintes			9 2		11 34				7 15
Niort			5 25	10 42	2 4	2 36			9 6
Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	4 28	5 6	10 12	11 19	8 32
Montreuil (départ)	7	9 40	1 1	2 39	5 4	5 46	10 35	11 42	9 13
Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 53	5 18	6 1			9 28
Chacé-Varrains	7 24	10 10		3	5 25	6 9			9 36
Noyant-Méon	7 29	10 16		3 05	6 14				9 41
Nantilly (arrivée)	7 40	10 23		3 16	6 26				9 53
SAUMUR(Élat)ar.	7 44	11 20		2 54	6 5				soir
(départ)	7 20	10 50		2 54	6 5				soir
Nantilly (départ)	7 30	11		3 00	6 16				soir
SAUMUR(Orl)ar.	7 38	11 08	1 26	3 14	5 36	6 24	11	12 7	
(départ)	7 44	11 20	1 33	3 19	soir	6 29	11	7 12	16
Vivy	7 56	11 33		3 30	6 43				
Blou	8	11 41		3 38	6 52				
Vernantes	8 15	11 52		3 49	7 6				
Linières-Bouton	8 26	12 03		4	7 18				
Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 11	7 31	11 44			
Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 41	8 7	12 4			
Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 18	8 46	12 33	1 39		
Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	11 15	2 17	3 23		
Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	12 53	3 33	4 44		
Paris	3 25		7 30	11 20	3 5	10 15	6 15		

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Saumur	7 52	11 16	5 44	7 36	4 35
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	8	4 58
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	9 2	7 14

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Montcontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10 39	
le Vaudelnay	7 2	9 39	5 19	10 50	
Baugé	7 14	9 51	5 30	11 1	
Doué	7 21	9 58	5 45	11 8	
Martigné	7 44	10 20	6 38	11 28	
Angers	9 12	11 45	9 27	12 29	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 31	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(départ)	7 35		1 31	2 1	9 22
Loudun	8 24		1 44	3 10	10 13
Montcontour	8 56		2 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		3 40	5 22	12 8

SAUMUR — BOURGUELL

STATIONS	Omn.		Omn.	Omn.
	matin	soir		
Saumur	7 46	1 4	4 31	6 30
Port-Boulet	8 44	1 30	5 6	6 40
Bourgueil	8 54	1 40	5 16	7 14

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	1	2	1	2	1	2	1	2
Nantes (départ)	matin	soir	matin	soir	soir	soir	soir	soir
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 35
La Méritré	7 03	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	2 1
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 52		6 13		
St-Clément	7 19	11 02	12 40	4 00		6 22		
St-Martin	7 26	11 09	12 47	4 07		6 31		
Saumur (arrivée)	7 39	11 14	12 55	4 20	5 41	6 48		